

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09**

décrétant une dépense additionnelle de 459 752 \$ et un emprunt additionnel de 459 752 \$ relatif au règlement d'emprunt numéro 2018-14 sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer le réaménagement et la construction d'un feu de circulation de l'intersection du chemin de la Beauce et du boulevard Cadieux

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 21 mai 2019, le Règlement 2019-09;

**QUE** le Règlement décrète une dépense additionnelle de 459 752 \$ et un emprunt additionnel de 459 752 \$ relatif au Règlement d'emprunt 2018-14 sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer le réaménagement et la construction d'un feu de circulation à l'intersection du chemin de la Beauce et du boulevard Cadieux;

**QUE** le 12 juillet 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement 2019-09;

QUE ce Règlement entre en vigueur conformément à la loi;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 10 décembre 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville

Me Karen Loko, greffière